

## SÉANCE du 6 novembre 2008

-----

L'an deux mille huit et le six novembre 2008, à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Alain de BOUARD, Maire.

Présents : Serge BUCHOU, Christophe PHILIP, Yves HARCILLON, Christine CARRIO, Stéphanie LAURENT, Nadia BOURHIL, Jean-Loup MATIFAT, Florent RATIER,

Absents excusés : Florence DAUDÉ, pouvoir à Christophe PHILIP, Olivier BOST, pouvoir à Alain de BOUARD

La secrétaire de séance est Stéphanie LAURENT.

La secrétaire fait lecture du procès verbal de la séance du 27 juin 2008. Aucune observation n'étant effectuée, il est adopté à l'unanimité.

Le maire rappelle que les documents préparatoires ont été transmis par courrier électronique aux conseillers municipaux.

Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention pour l'éclairage public. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **I- ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Alain de Bouard résume le travail effectué par le comité de pilotage pour préparer ce dossier : rencontre avec les organismes prescripteurs et financeurs, visites de stations existantes à destination de tous les conseillers municipaux, étude comparative de quatre sites présélectionnés, présentation du projet au cours d'une réunion de travail des conseillers municipaux le 4 octobre 2008.

Il rappelle le caractère d'urgence de la réalisation de l'assainissement collectif qui conditionne l'évolution de la commune aussi bien dans le vieux village qu'au hameau de la Rouvière, le risque de voir les taux de subventions baisser si le projet n'est pas présenté rapidement, enfin le temps nécessaire à l'étude et à la réalisation de l'assainissement qui sera d'au moins trois années à partir de son lancement.

Il demande au conseil de se prononcer sur les trois points suivants :

- le choix du type de filière de traitement,
- le choix du site d'implantation de la station de traitement parmi les quatre sites présentés par le comité de pilotage : parcelles AD 196 ou 198 situées entre le vieux village et la Rouvière, parcelle AH 1 située en face de la porcherie sur la route de Brouzet, parcelles AH 19 et AH 48 situées près de la porcherie.
- l'autorisation au maire de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet.

Au cours de la discussion, Christophe PHILIP indique sa préférence pour les parcelles situées près de la porcherie afin de limiter les nuisances. Nadia BOURHIL, Jean-Loup MATIFAT et Yves HARCILLON indiquent que la localisation entre le vieux village et la Rouvière leur paraît préférable pour des raisons techniques et financières comme l'a montré la comparaison effectuée par le comité de pilotage ; la visite des stations existantes a également montré qu'il n'y a pas de risque de nuisances visuelles ou olfactives.

Alain de BOUARD indique, d'autre part, que la localisation de la station entre le vieux village et la Rouvière n'hypothèque pas l'avenir urbanistique de la Commune : interrogé à ce sujet, le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable a en effet répondu par écrit qu'il n'existe aucune disposition législative ou réglementaire imposant des zones non constructibles autour des stations de traitement. Si donc un futur conseil municipal de LIOUC décidait de modifier la carte communale, il lui appartiendrait de définir les zones constructibles autour de cette station.

Le conseil passe ensuite au vote sur les propositions du maire :

- choix de la filière de traitement : filière à Macrophytes (roseaux) ou dérivée selon les propositions qui seront présentées par le maître d'œuvre : unanimité des 12 conseillers présents ou représentés,
- site d'implantation : parcelles AD 196 ou 198 : 9 voix pour, parcelle AH 48 : 2 voix pour. Le conseil décide que la station de traitement sera implantée sur la parcelle AD 196 ou 198 sous réserve de validation avec le maître d'œuvre,
- Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer toutes les formalités pour le lancement d'une consultation pour désigner le maître d'œuvre du projet d'assainissement collectif et à engager les dépenses correspondantes.

## **II- ORGANISATION du CONSEIL MUNICIPAL**

Permanences des élus du samedi : l'expérience menée depuis le mois de juin ne s'est pas révélée concluante, puisque au total, seulement 3 visites ont été enregistrées. Il est donc décidé qu'à compter de ce jour il sera tenu une seule permanence le premier samedi de chaque mois, sur rendez-vous pris téléphoniquement sur le répondeur de la mairie (Tél. : 04 66 77 30 44).

Commission urbanisme : au vu de l'expérience, le conseil décide de compléter la commission dont le maire est président de droit. Elle sera désormais composée des conseillers suivants : Christophe PHILIP, Yves HARCILLON, Florence DAUDÉ, Stéphanie LAURENT, Jean-Loup MATIFAT, Florent RATIER.

Il est décidé que les membres de la commission ne pourront participer à l'étude des dossiers les concernant eux-mêmes ou leur famille.

Commission scolaire : le conseil valide le programme de travail de la commission, en particulier les pistes à étudier pour assurer la scolarité de nos enfants dans les prochaines années (école, cantine, étude, garderie).

Commission information communication : à l'occasion de la nouvelle année 2009, tous les habitants du village seront invités à une rencontre conviviale au cours de laquelle seront présentés l'activité et les projets du conseil municipal. Une autre réunion sera ensuite organisée à destination des habitants du vieux village afin de leur présenter les projets de travaux (eau, électricité, éclairage public, assainissement, voirie, etc.).

## **III- COMMUNAUTE de COMMUNES Coutach-Vidourle**

Avis sur l'adhésion de la Communauté de Communes à un « Pays »

Christophe PHILIP présente un résumé des rencontres organisées par la Communauté de Communes pour présenter les Pays « Aigoual Cévennes Vidourle » et « Vidourle Camargue », ainsi que d'une réunion tenue à l'initiative du maire de Domessargues sur l'intercommunalité. Il apparaît que notre identité est plus proche de celle du pays « Vidourle Camargue », mais ce Pays

risque de devenir une structure regroupant une population très importante par les diverses adhésions prévues. Ceci peut rendre difficile le maintien de l'identité des zones rurales comme la nôtre.

Yves HARCILLON note que la commission des lois de l'Assemblée Nationale propose à l'unanimité la suppression des Pays.

Alain de BOUARD explique que les Pays, territoires créés par la loi Voynet de 1999, apparaissent essentiellement comme des structures de montage de projets. Dans l'état actuel des choses, ils sont des intermédiaires indispensables pour obtenir des subventions sur ces projets mais n'exercent aucune compétence de gestion ou d'administration. De ce point de vue et dans le cadre de la politique annoncée par les Pouvoirs Publics, la question du regroupement des Communautés de Communes paraît beaucoup plus urgente et importante.

Au terme de la discussion, le conseil propose, à l'unanimité, que la Communauté de Communes adhère au Pays « Vidourle Camargue » et souhaite que, dans le même temps, des contacts soient pris au niveau de la Communauté pour rechercher toutes les collaborations possibles avec des partenaires (communes et communautés de communes) en vue d'améliorer le service rendu aux habitants et d'en maîtriser les coûts.

#### Modification des statuts

Alain de BOUARD expose qu'il appartient à la Communauté de Communes (et non aux communes elles-mêmes) d'adhérer à un Pays, mais pour cela il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité d'approuver à l'identique la délibération du conseil communautaire en date du 15 octobre 2008 étendant la compétence « Aménagement de l'espace », d'approuver la « Définition de l'intérêt communautaire » relatif à cette compétence et d'autoriser le Maire à signer tout document à cet effet.

#### **IV- INDEMNITE DU TRESORIER**

Alain de BOUARD expose que le Receveur de la trésorerie de QUISSAC, trésorier de la commune, remplit une mission « régaliennne » de suivi et de contrôle de la comptabilité communale mais également une mission de conseil et d'aide à la gestion financière et budgétaire. Au titre de cette dernière mission, le trésorier peut percevoir une indemnité calculée selon un barème réglementaire. Cette indemnité doit être votée par le conseil pour toute la durée de son mandat. Pour l'année 2007, cette indemnité s'est montée à 190,91 €.

Après discussion, le conseil décide, à l'unanimité, de verser une indemnité dite « de conseil et de budget » pour le montant maximum prévu par la réglementation.

#### **V- ECLAIRAGE PUBLIC – Demande de subvention**

Le Maire rappelle que l'éclairage public étant de la compétence de la commune, il lui appartient de solliciter les subventions correspondantes.

Pour le projet d'amélioration de l'éclairage public dans le vieux village, dont le montant estimé des travaux se monte à 16 218 € HT, une subvention de 6727.80 € a été notifiée au titre de la DGE 2008 mais n'a pas été retenu par le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, demande au Maire de solliciter à nouveau une subvention auprès du SMCDEG pour le programme 2009.

## *Questions et Informations Diverses*

CAMBRIOLAGE : La mairie a une fois de plus été victime d'un vol avec effraction : tout le matériel informatique a été dérobé. Les données informatiques essentielles font heureusement l'objet de sauvegardes stockées en lieu sûr mais il a fallu renouveler tout le matériel. Notre assurance a couvert très correctement ce dommage, reste le préjudice moral...Des travaux d'amélioration de la sécurité d'accès ont immédiatement été entrepris.

RECENSEMENT : Un recensement de toute la population va être effectué entre le 15 Janvier et le 14 Février 2009. Toutes les informations nécessaires seront publiées en temps utile.

NOMS DES RUES : Comme prévu lors du conseil municipal du 27 Juin, les travaux préalables à la mise en place du nom des rues et de la numérotation des habitations ont débuté. Dès le début 2009, la demande de subvention sera effectuée afin de pouvoir finaliser cette opération dès la notification de cette subvention.

SIAVA : Serge BUCHOU fait le point sur le programme de nettoyage et de réhabilitation des berges du Micou qui seront menés courant 2009 par le SIAVA et le syndicat interdépartemental du Vidourle.

SUBVENTIONS : Suite à sa rencontre avec notre Conseiller Général, Lionel JEAN, Serge BUCHOU fait le point sur les possibilités d'obtenir des subventions concernant les différents projets de notre commune pour les prochaines années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

\* \* \*